



Le Président,  
21.04.05

**Communication du Président du Conseil régional  
à la Séance Plénière  
Réunion du 10 Novembre 2021  
Direction générale éducation, égalité des chances et vie citoyenne  
Etats Généraux de la Jeunesse : concerter, s'engager et agir**

À la faveur de la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 sur la jeunesse, notre collectivité avait fait le choix d'investir immédiatement cette nouvelle responsabilité au bénéfice de la jeunesse. Le chef de filât permettait ainsi à notre territoire d'engager un travail de concertation et de coopération avec l'ensemble des acteurs, qu'ils soient publics ou privés, ceci afin d'accompagner les jeunes dans leur parcours et leur émancipation. Cette action du Conseil régional s'inscrivait fort logiquement dans l'action menée par la collectivité depuis de nombreuses années notamment dans le domaine éducatif, de la culture, de la pratique sportive, de la mobilité ou encore de la santé et de la formation.

Cet engagement de notre assemblée a dû être adapté, face à l'ampleur de la crise sanitaire, afin de répondre aux urgences et ainsi tenter de limiter les effets particulièrement difficiles pour les jeunes de notre région. Qu'ils soient lycéens, apprentis, en formation, étudiants, l'objectif était d'apporter au plus près des jeunes des solutions leur permettant de se déplacer, de trouver des stages, de s'alimenter, de prendre soin de leur santé...

Si aujourd'hui, nous ne pouvons pas encore affirmer que nous avons totalement dépassé cette pandémie et ses effets sur le plan sanitaire, il apparaît opportun de relancer la dynamique que nous avons portée en faveur des jeunes. Cette dynamique doit pouvoir s'inscrire dans un cadre coopératif, c'est bien ainsi que la Région avait envisagé son action dans le rapport qu'elle avait largement adopté en 2018.

**Pour ce faire, il vous est proposé dans le cadre de cette session d'engager au sein de notre assemblée un échange qui permette de définir les enjeux sur lesquels nous pensons nécessaire d'intervenir, les termes des coopérations et des associations que nous souhaiterions mettre en place avec l'ensemble des acteurs qu'ils soient publics et privés, les conditions dans lesquelles nous envisageons d'inscrire le dialogue avec les jeunes afin de leur octroyer la place qui est la leur considérant qu'il est « une chose certaine : l'apport de la jeunesse est la condition indispensable de tout progrès politique et social »<sup>1</sup>.**

La présente communication vise en premier lieu à :

- Rappeler succinctement les principaux éléments qui sont de nature à préciser le champ de nos échanges en donnant quelques données qui caractérisent la situation des jeunes, notamment sur notre territoire.

---

<sup>1</sup> François Honti – Le Monde diplomatique 1973

- Redonner une vision synthétique de l'action des différents acteurs et de notre collectivité dans ce cadre.
- Présenter les principaux enjeux, qui pourront évidemment être complétés, sur lesquels nous souhaiterions porter notre action.

Sur le plan de la méthode, nous proposons d'engager cette large démarche en mettant en œuvre des Etats Généraux de la Jeunesse qui seront lancés à compter du 16 novembre 2021. Le récent renouvellement de notre assemblée nous conduit à vous présenter cette communication afin de marquer le début de nos travaux qui seront consacrés à la jeunesse de notre région.

## I – Définir le public et les acteurs

### 1) « Une jeunesse » ou « des jeunesses » ?

Une jeunesse ou des jeunesses ? Elle est en effet particulièrement diverse et dépend des territoires, de l'origine sociale... Sans avoir la prétention de répondre en quelques lignes à cette question, il paraît cependant opportun de donner quelques repères utiles aux échanges.

#### A) Quelques éléments de définition

La jeunesse est définie comme étant la transition entre l'enfance et l'âge adulte. Plusieurs étapes rythment cette période de la vie :

- La fin des études (lycéens, apprentis, étudiants, ...) ;
- Le début du travail ;
- Le départ de chez ses parents.

Aujourd'hui, ce parcours s'individualise et se prolonge. Les seuils se passent de façon désordonnée et sont parfois remis en cause, c'est par exemple le cas lorsque pour des raisons économiques, un jeune doit revenir habiter chez ses parents.

Résultat, la définition de l'âge des jeunes varie et évolue et les données statistiques sur la jeunesse en sont le reflet : la définition de la catégorie jeunes varie selon les sources et les besoins des enquêtes : 15-29 ans, 18-24 ans, 10-29 ans, 18-34 ans...

Dans un entretien publié en 1978<sup>2</sup>, Bourdieu disait que « **la jeunesse n'est qu'un mot** ». Soulignant d'une part que les parcours ne sont pas homogènes et d'autre part que les situations sont différentes d'un jeune à l'autre, souvent en fonction de leurs origines sociales.

En effet, la situation diffère que l'on soit en situation d'étude ou sorti du système scolaire, logés dans sa famille ou dans un logement indépendant, ... Quoi de commun entre un intérimaire de 18 ans qui enchaîne les missions à Dreux et un étudiant Tourangeaux de 23 ans qui vit chez ses parents ?

Aujourd'hui, les chiffres tendent à prouver que la principale fracture est entre diplômé et non diplômé et non, comme on peut le penser entre générations. Pour preuve, le taux de chômage des jeunes au moins bac +3 et qui ont terminé leurs études depuis 1 à 4 ans était de 9,4% en 2018 contre 43,4% pour les non-diplômés.

Très souvent les peu diplômés enchaînent les CDD, ce qui entraînent de faibles revenus. Ces deux éléments liés augmentant la difficulté d'accéder à un logement et à une véritable autonomie.

---

<sup>2</sup> Entretien avec Anne-Marie Métaillié paru dans *Les jeunes et le premier emploi*, Association des Âges, 1978, repris dans *Questions de sociologie*, Minuit, 1992 [1980] pp. 143-154.

Avant la crise sanitaire, les jeunes étaient déjà une catégorie de la population très précaire. En effet, le taux de pauvreté des 18-29 ans en 2018 était de 12,5% contre 8,2% pour l'ensemble des Français. Ce taux est passé de 8,2% en 2002 à 12,5% en 16 ans.<sup>3</sup>

B) Quelques éléments qui caractérisent la Région Centre-Val de Loire<sup>4</sup> et <sup>5</sup> :

Il est important de rappeler les principaux éléments qui permettent de caractériser les jeunes sur le territoire régional.

- Plus de **290 000 jeunes entre 15 et 25 ans**, dont 60% sont inscrits dans un établissement d'enseignement<sup>3</sup> ;
- Un **taux de scolarisation** des jeunes de 15-24 ans **inférieur au taux national** et moins diplômés que la moyenne nationale<sup>3</sup> malgré une évolution positive sur les dix années écoulées ;
- **47,4 % des 15 à 24 ans sont sur le marché du travail**, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (44,0 %) <sup>3</sup> ;
- Le **taux de non-recours aux droits** des jeunes de cette région est de **26%, identique à celui de la moyenne nationale** (au cours des douze derniers mois, 26 % des jeunes déclarent ne pas avoir bénéficié des dispositifs, allocations, droits, aides ou tarifs sociaux auxquels ils avaient droit) <sup>4</sup>.
- Le **taux de mobilité internationale des jeunes de la Région est légèrement inférieur à celui de la France métropolitaine**. 17 % des jeunes de la Région sont partis à l'étranger depuis 5 ans pour un séjour de plus de 15 jours (hors vacances), soit 2 points de moins que la moyenne métropolitaine<sup>4</sup>.
- Les jeunes de la Région sont **moins nombreux à être bénévoles que sur l'ensemble du pays** : 33 % des jeunes de la Région ont déclaré consacrer de leur temps à des activités bénévoles, soit 7 points de moins que la moyenne des jeunes en France<sup>4</sup>.
- **Les jeunes de la Région souhaitent davantage d'aides pour définir leur projet professionnel que pour accéder à un logement, au contraire des jeunes Français** : 12 % des jeunes de la région souhaiteraient que les pouvoirs publics les aident davantage pour accéder à un logement, soit 11 points de moins que chez l'ensemble des jeunes Français. En revanche, ils sont plus nombreux à attendre davantage d'aides pour définir leur orientation ou leur projet professionnel (16 %, +5 points par rapport à la moyenne des jeunes du pays) <sup>5</sup>.

C) L'impact du COVID sur les jeunes

Les parcours d'autonomie des jeunes ont été perturbés par la pandémie<sup>6</sup>. A titre d'exemple :

- Près de 50 % des étudiants français ont été contraints de quitter leur logement pour retourner chez leurs parents, depuis mars 2019,
- La mobilité qui est un autre tremplin vers l'émancipation a été stoppée. En effet, 72 % des jeunes qui avaient un projet de mobilité internationale n'ont pas pu le réaliser, et les

---

<sup>3</sup> Source : observatoire des inégalités

<sup>4</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285168>

<sup>5</sup> INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2020. (Jeunes âgés de 18 à 30 ans)

<sup>6</sup> [Comment la pandémie redessine les chemins des jeunes vers l'autonomie \(theconversation.com\)](https://theconversation.com)

programmes Erasmus se sont adaptés pour proposer des formes de mobilité virtuelle et hybride.

Il n'existe pas pour le moment d'éléments statistiques sur les effets des confinements et de la pandémie sur les jeunes. Il n'est pas certain non plus que toutes les conséquences soient immédiatement visibles et analysables. Mais les premiers éléments d'analyses paraissent renforcer les inégalités. Les plus vulnérables étant les plus touchés.

Dans sa publication « Consommation et modes de vie » d'octobre 2021, le CREDOC, en collaboration avec l'Institut Vulnérabilités et Résiliences<sup>7</sup>, indique que « quatre millions de Français (ont été) fragilisés par la crise ».

Il est à noter que « 83 % des « nouveaux vulnérables » sont des actifs occupant très souvent des emplois précaires, dans le secteur privé, avec des revenus modestes, âgés de moins de 40 ans, avec souvent une charge de famille ». Dans ces nouveaux vulnérables, se trouvent donc de nombreux jeunes.

Un rapport parlementaire publié en décembre 2020<sup>8</sup> s'alarme d'ailleurs des conséquences de la pandémie et de la crise sanitaire sur les jeunes. Il ressort de ces travaux que :

- 30 % des jeunes ont renoncé à l'accès aux soins pendant le Covid-19 faute de moyens ;
- Plus de 50 % des jeunes sont inquiets sur leur santé mentale ;
- Un jeune sur six a arrêté ses études après la crise ;
- 43 % des non diplômés n'ont pas accès à internet.

En termes d'emploi, le rapport indique que :

- « 700 000 jeunes vont faire leur entrée sur le marché du travail alors que 600 000 jeunes sont au chômage en France. C'est le plus fort contingent en Europe : 21,2 % des jeunes de 18 à 25 ans sont au chômage en France ;
- 38 % de jeunes travaillent dans le cadre d'un contrat précaire, soit sans contrat, en CDD ou en auto-entrepreneuriat ;

Ces chiffres sont à rapprocher de ceux de la Direction des Statistiques du Ministère du Travail (DARES)<sup>9</sup>, qui indique que les jeunes arrivant sur le marché du travail subissent de plein fouet la crise et l'envolée du chômage provoquées par l'épidémie de Covid-19. Sur l'ensemble de l'année 2020, le nombre d'embauches de jeunes de moins de 26 ans en CDI et CDD de plus de trois mois a reculé de 14 % par rapport à 2019.

Il est à noter que la situation des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans s'améliore cependant rapidement dans la suite de l'année, tant par la reprise de l'activité économique après le déconfinement, que grâce aux mesures de soutien de l'emploi des jeunes mises en place par les pouvoirs publics.

## 2) Un paysage institutionnel complexe

### A) Une multiplicité des acteurs en matière de politique de jeunesse

Le nombre d'acteurs institutionnels est particulièrement important et les interventions en faveur des jeunes sont nombreuses, sans établir un panorama complet, il nous semble opportun de rappeler ce que sont les principaux acteurs et leurs missions.

---

<sup>7</sup> <https://www.credoc.fr/publications/quatre-millions-de-francais-fragilises-par-la-crise-sanitaire>

<sup>8</sup> [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cecovidj/l15b3703\\_rapport-enquete.pdf](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cecovidj/l15b3703_rapport-enquete.pdf)

<sup>9</sup> [https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/sites/centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/marche\\_du\\_travail.pdf](https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/sites/centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/marche_du_travail.pdf)

## L'ETAT

L'Etat a longtemps été le seul opérateur, avec les associations en relais auprès des jeunes. Ce sont les lois de décentralisations qui ont donné au fil du temps des possibilités d'intervention des collectivités locales.

L'Etat intervient dans les territoires au travers de ses services déconcentrés, au gré des priorités gouvernementales. Ses champs d'intervention relèvent de politiques thématiques, comme la culture (DRAC), la santé (ARS), l'Education (EN ou DRAFF), d'emploi et d'insertion (DREETS).

En matière de jeunesse, ses services se sont récemment réorganisés. La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) a été réorganisée, conformément à la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat.

La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) reprend les missions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) en y associant la Cohésion Sociale.

Les missions Sport, Jeunesse et Vie Associative ont été rapprochées et placées au sein du Ministère de l'Education Nationale dans une **Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour notre région, le Directeur de cette délégation, le DRAJES, est donc désormais placé hiérarchiquement sous l'autorité de la Rectrice et non plus de la Préfète comme auparavant.

Cette délégation est actuellement très mobilisée sur le déploiement du Service National Universel (SNU) et de la montée en puissance continue du Service Civique.

A ces nombreux interlocuteurs de l'Etat s'ajoute le haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté très présent dans la mise en œuvre du plan « 1 jeune 1 solution » lancé à l'été 2020 par le gouvernement qui vise à offrir une solution à chaque jeune.

## LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les Conseils régionaux, les Conseils Départementaux, les intercommunalités comme les communes interviennent en matière de politique jeunesse. Dès qu'ils agissent en termes d'emploi, d'insertion, de culture, ...leurs politiques peuvent porter une attention plus ou moins marquée aux jeunes.

À la suite des évolutions législatives des dernières années en matière de décentralisation, de plus en plus d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont décidé de prendre la compétence jeunesse.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Région Centre-Val de Loire comptait 80 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) répartis sur 6 départements<sup>10</sup>.

- 39 EPCI détenaient la compétence jeunesse pour l'ensemble de leur territoire ;
- 31 EPCI ne détenaient pas la compétence jeunesse ;
- 10 EPCI détenaient tout ou partie de la compétence jeunesse pour tout ou partie de leur territoire (compétence partagée).

---

<sup>10</sup> La place de l'information des jeunes dans les politiques locales de jeunesse en Région Centre-Val de Loire – Edition 2017 – Etude menée par la DRJSCS

Le champ des interventions des collectivités en matière de jeunesse est donc en évolution. Il est à noter que souvent, la « compétence jeunesse » cible les enfants et les jeunes de 3 à 12 ans, parfois 15-16 ans. C'est par leurs politiques sectorielles, qu'elles peuvent intervenir auprès du public plus âgé, c'est notamment le cas pour les conseils départementaux pour l'accueil de mineurs non accompagnés et plus globalement sur l'aide sociale à l'enfance.

## **LES ASSOCIATIONS ET ACTEURS DE L'EDUCATION POPULAIRE**

La politique jeunesse dans les territoires repose aussi sur les interventions des nombreux acteurs associatifs.

Pour ceux, souvent liés à l'éducation populaire, ils agissent, en complémentarité des acteurs institutionnels particulièrement en accompagnant les jeunes dans leurs projets et en organisant des activités de loisirs, sportives, culturelles, éducatives en dehors de l'école.

D'autres sont soutenus par les pouvoirs publics pour intervenir sur des champs de compétence très précis comme les sujets de l'information, de l'insertion, ...

## **LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)**

Longtemps dédiée à la petite enfance et la famille, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) étoffe son intervention auprès des jeunes au fur et à mesure des Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) avec la mise en place des Conventions territoriales globales.

Au-delà du soutien aux politiques de loisirs (accueils de loisirs, BAFA, ...), la CNAF s'ouvre de plus en plus aux adolescents et jeunes adultes avec la volonté de les accompagner dans leurs parcours d'autonomie.

La CNAF apparaît de plus en plus comme l'opérateur de l'Etat sur les sujets de Jeunesse et les CAF deviennent donc des interlocuteurs incontournables dans le cadre du déploiement des politiques de jeunesse.

### B) Au risque de complexifier l'accès aux droits

Ces différents intervenants proposent de nombreux accompagnements et/ou dispositifs dans tous les domaines pour accompagner les jeunes, au risque de rendre difficile la lecture de ces droits. En effet, ce qui pourrait paraître comme une opportunité (beaucoup d'offres) peut en réalité constituer une complexité pour les jeunes.

Ce sujet, le non-recours aux droits, repéré dès 2018 par la Région<sup>11</sup> est un enjeu pour beaucoup de nos concitoyens, et les jeunes en particulier. Pour rappel :

- 23 % des jeunes déclaraient toujours ne pas avoir bénéficié de dispositifs, allocations, droits, aides ou tarifs sociaux auxquels ils auraient eu droit : une part en progression depuis 2016 (+ 5 points).
- Une part plus importante encore de jeunes (32 %) ne savaient pas s'ils avaient été en situation de non-recours au cours des 12 derniers mois<sup>12</sup>

Pourtant, ce phénomène a certainement augmenté, au moins ponctuellement, par la multitude de dispositifs construits par les pouvoirs publics en réponse à la crise. En effet, la pandémie a renforcé la multiplicité des interventions et des dispositifs. Du plan « 1 jeune, 1 solution » aux aides alimentaires des communes, en passant par les mesures prises par la Région, en matière d'emploi, d'insertion, de formation, d'engagement, ...

---

<sup>11</sup> DAP.18.05.04 (pages 15 & 16)

<sup>12</sup> Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2019 (p 41)

Chacun mettant en place sa réponse sans forcément disposer d'une capacité à inscrire son intervention dans un cadre plus large ou plus adapté à l'échange d'information. Ce besoin de partage, de connaître les autres intervenants afin d'être en capacité d'aider au mieux les jeunes, a été très largement abordé lors des concertations que la Région a organisé début 2021.

L'enjeu immédiat sur le sujet est de permettre aux professionnels du secteur d'être identifiés par les partenaires et aux jeunes de les identifier.

## **II – L'intervention de la Région auprès des jeunes**

### **1) Par ses compétences propres**

Depuis sa création (1982), la Région intervient auprès des jeunes par ses compétences obligatoires qui ont évoluées dans le temps (l'Education, la Formation Professionnelle, le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), les Ecoles de formations sanitaires et sociales, ...) mais également au travers de l'ensemble de ses politiques sectorielles.

Depuis 2017, la loi lui a confiée le rôle de chef de file en matière des politiques jeunesse et comme garante de l'accès à une information généraliste pour tous les jeunes. La Région Centre-Val de Loire a souhaité se saisir de ce rôle.

Par ses compétences obligatoires, la Région accompagne les jeunes dans leurs parcours, même si le champ de ses interventions s'est transformé, au gré des évolutions législatives.

- Pour **les lycéens**, en étant en charge de la construction, entretien et fonctionnement des lycées d'enseignement général, professionnel et technologique et des lycées et établissements d'enseignement agricole, mais en intervenant au-delà en agissant sur le bien-être et l'épanouissement des jeunes à travers des interventions en matière de santé, de mobilité, de soutiens sociaux et de mise en place d'actions éducatives ;
- Pour les **jeunes en insertion**, par l'offre de formation professionnelle, l'accompagnement des jeunes en difficulté, la formation des demandeurs d'emplois, ... ;
- Pour les élèves et étudiants des **écoles de formations sanitaires et sociales** ;
- **Pour tous**, en matière d'information et d'orientation, en particulier au travers du Service Public Régional de l'Orientation.

La Région accompagne également les jeunes en dehors de ses compétences obligatoires.

- C'est le cas pour les **étudiants** par son soutien aux Universités, à l'enseignement supérieur à la recherche et à l'innovation.
- Les **apprentis** bénéficient d'une politique volontariste de la Région, même si la compétence apprentissage n'est plus de son ressort.
- **A tous**, la Région propose des dispositifs visant à accéder à la culture, à la santé, favoriser leur mobilité, à les accompagner dans le développement de leur citoyenneté, ...

En outre, depuis septembre 2018, la plateforme YEP'S est un outil qui permet à tous les jeunes d'accéder à l'information et à leurs droits et pour certains de mobiliser les aides de la Région.

Enfin, la Région a pris l'initiative dès 2011 de créer **le Conseil régional de la jeunesse** (CRJ). Le Conseil Régional de la Jeunesse est un lieu de débat, de réflexion, d'expression démocratique au niveau régional, et un espace d'engagement et de formation. Le CRJ contribue à développer chez les jeunes un plus fort sentiment d'appartenance régionale, dans un esprit d'ouverture et de solidarité.

S'engager au CRJ pendant un mandat de 2 ans permet à des jeunes volontaires de comprendre le fonctionnement du Conseil régional, de participer à la construction des politiques régionales et d'agir pour améliorer les conditions de vie de la jeunesse en Centre Val de Loire.

Le mode de désignation de ses membres, sa composition et son fonctionnement font du CRJ un laboratoire citoyen représentatif des jeunes, de nature à libérer les énergies positives des jeunes :

- ✓ Tirage au sort avec attention particulière à l'équilibre territorial (d'après la part de la population des 15-27 ans dans chaque département), à l'égalité F/H (composition égalitaire, co-présidence mixte) et au respect des pluralités des situations des jeunes (lycéens, apprentis, étudiants, en emploi, en recherche d'emploi, etc.)
- ✓ Feuille de route annuelle votée par les membres, sur la base d'échanges avec les élus régionaux (avis/saisine/auto-saisine/contribution et co-construction des politiques régionales)
- ✓ Budget propre de 25 000 € pour mettre en place les actions décidées par les membres au sein des commissions thématiques et les formations.

Au titre de ses travaux, le CRJ dans le cadre d'une auto-saisine publiée en janvier 2021 avait notamment abordé les conséquences de la crise sanitaire sur la jeunesse. Sur les 14 recommandations formulées, plus d'une dizaine avaient pu venir alimenter le plan d'intervention complémentaire du Conseil régional voté au printemps 2021.

## **2) Dans son rôle de chef de file**

La loi du 27 Janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté place les Régions comme cheffes de file dans le domaine des politiques jeunesse et comme garantes de l'accès à une information généraliste pour tous les jeunes (articles 54 à 56).

En 2018, la Région Centre-Val de Loire a décidé de se saisir de ce nouveau rôle. Dès juin, le cadre d'intervention de YEP'S était adopté.

En octobre, un rapport jeunesse permettait de définir la façon dont elle entendait jouer son rôle de chef de file, ses relations avec l'ensemble des acteurs jeunesse du territoire et les premières actions :

- La nouveauté par cette nouvelle compétence, c'est que l'âge prime, et non le statut;
- Le public retenu par le Conseil Régional : les 15-25 ans ;
- Dans son rôle de chef de file, la position du Conseil Régional est celle d'un chef d'orchestre, avec la volonté de ne pas faire à place, mais de coconstruire (avec les jeunes et tous les partenaires) des réponses aux jeunes des territoires ;
- Création d'un Conseil d'Orientation régional des politiques de Jeunesse (COJ) (avec différents collèges pour assurer la représentativité) dont les objectifs sont d'encourager la coopération entre acteurs et d'élaborer les orientations stratégiques, leur articulation et la coordination entre acteurs ;
- Organiser un évènement jeunesse annuel pour mettre en avant l'engagement des jeunes ;
- Soutenir les acteurs associatifs de la jeunesse du territoire (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP), Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ), au travers de conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles.



### **3) Une mobilisation forte pour apporter des solutions aux urgences des jeunes pendant la crise**

En février 2021, la Région a organisé des rencontres dans différents territoires de la Région avec les acteurs jeunesse et les jeunes du Conseil Régional de la Jeunesse et d'associations étudiantes sur les difficultés que rencontraient les jeunes et les réponses à y apporter.

Lors de la session plénière, des mesures d'urgence<sup>13</sup> ont été adoptées en conséquence. Elles portaient principalement sur quatre thématiques :

- L'accès aux droits ;
- La lutte contre les précarités ;
- Le soutien à l'insertion, à l'emploi, à l'engagement ;
- L'écoute et le soutien des jeunes.

Et en mai, après échanges avec l'Etat et le comité de suivi du COJ, un projet de Plateforme d'Animation des Acteurs Jeunesse (PAAJ) a été confié au CRAJEP afin de créer du réseau et de l'interconnaissance entre ces différents acteurs.

### **III – Quels enjeux et quelles coopérations pour les jeunes en Région Centre-Val de Loire ?**

Les concertations évoquées ci-dessus avec les jeunes, les associations d'étudiants, les acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'actions auprès de la jeunesse ont permis en complément des contributions du conseil régional de la jeunesse, des échanges institutionnels, notamment avec l'État, de dresser une liste des principaux enjeux auxquels il nous paraît opportun de porter une attention.

#### **1) Les enjeux**

« Être jeune, c'est se trouver au carrefour de la vie, quand l'insouciance de l'enfance tend à laisser la place aux responsabilités d'adulte. »<sup>14</sup> C'est comme cela que des étudiants de la Région perçoivent le temps de la jeunesse.

Il s'agit pour la Région et l'ensemble des acteurs d'accompagner les jeunes à relever tous les défis dans leur parcours vers l'autonomie.

#### **L'enjeu de l'engagement**

L'engagement est un acte volontaire qui participe au parcours d'émancipation des jeunes pour leur vie futur et leur avenir. L'engagement des jeunes ne se dément pas, mais les formes et les modalités de cet engagement évoluent. Il s'agit plutôt d'engagements ponctuels, au coup par coup, plus qu'à long terme, même au sein d'une association. Ces constats doivent interroger les propositions de participation ou d'engagement des associations et des institutions.

#### **L'enjeu de l'orientation**

Garantir à tous les jeunes le droit à être informé, conseillé et accompagné en matière d'orientation est essentiel afin de faire face à la diversité des offres professionnelles et à l'importance des choix lors de leur parcours scolaire.

---

<sup>13</sup> DAP 21.01.06

<sup>14</sup> Contribution étudiante 2021 Réalisée par les Fédérations AGATE et Ô Campus

### **L'enjeu de la formation et le droit aux études**

Bien se former et acquérir un diplôme facilitant l'entrée dans la vie active.

Il s'agit de garantir une offre de formation diversifiée afin de répondre à leurs aspirations en lien avec les branches professionnelles pour assurer au mieux leur insertion professionnelle et leur épanouissement personnel. Il s'agit évidemment de permettre au plus grand nombre de jeunes d'accéder aux études et ainsi de se donner un éventail plus grand en matière de choix professionnels. Il est essentiel que ce droit aux études puisse s'inscrire dans une démarche d'accompagnement et de soutien propice à la réussite du plus grand nombre d'étudiants.

### **L'enjeu de l'accès à l'emploi**

Être bien orienté et bien formé sont les premiers vecteurs de l'insertion professionnelle. Au-delà de ces éléments primordiaux, les jeunes aspirent à avoir une vie professionnelle qui ait du sens, qui réponde à leurs aspirations. Ils souhaitent également concilier leur vie personnelle à leur parcours professionnel. Les employeurs doivent pouvoir prendre en compte ces attentes.

### **L'enjeu de l'accès à l'information et aux droits**

L'information sur les droits et les démarches est un enjeu majeur à la prise d'autonomie. « Contre les inégalités, l'information est une arme » dit l'observatoire des inégalités. Il s'agit donc d'aider les jeunes à trouver la bonne information au bon moment, en les aidant à se repérer devant la multitude d'informations et d'acteurs. Le numérique ne peut être l'unique vecteur.

### **L'enjeu d'être en bonne santé**

Être en bonne santé est une condition incontournable pour gérer son parcours d'autonomie. C'est aussi à ce moment de la vie que les comportements à l'égard de sa santé se prennent. Les questions de santé mentale, d'alimentation, de recours aux soins sont des enjeux forts de santé publique. A cela s'ajoute la crise de la démographie médicale dans notre Région qui renforce la nécessaire mobilisation des acteurs à ce sujet.

### **L'enjeu d'égalité Femmes-Hommes**

Il s'agit de diffuser et soutenir une culture du respect et de l'égalité à celles à ceux qui feront la société d'aujourd'hui et de demain. Basée sur le respect de chacun, avec une démarche de prévention des comportements et violences sexistes, l'ambition est de former des jeunes engagés contre le sexisme et pour l'égalité et de permettre ces changements d'attitudes et de comportements.

### **L'enjeu d'agir pour la transition écologique**

Le dérèglement climatique, l'avenir de la planète sont des sujets de préoccupation et alimente l'éco-anxiété et le sentiment d'incapacité à agir. Pour autant les jeunes n'ont pas toujours les moyens de transformer cette préoccupation en action. Il y a donc une vraie nécessité à ce que tous les acteurs de la jeunesse se rencontrent et soient en capacité de transmettre et répondre aux aspirations des jeunes sur ces sujets.

### **L'enjeu d'accéder à un logement**

Dans leur parcours, l'accès au logement est essentiel. Quel que soit leur statut, ils ont besoin de logement, dans un marché tendu, avec des contraintes particulières comme une recherche de courte durée, un faible revenu, ...

Les aider à accéder à un logement adapté aux différents moments de leur parcours et les accompagner dans la gestion de cette nouvelle responsabilité est un enjeu fort.

### **L'enjeu des mobilités**

De nombreux jeunes renoncent régulièrement à des services du quotidien, faute de trouver un moyen de transport pour s'y rendre. Elle impacte également les parcours de formation, d'insertion dans l'emploi au point, parfois, d'orienter les parcours par défaut. Cette contrainte de mobilité impacte également le lien social, certains jeunes renonçant à passer du temps avec leurs amis ou à rendre visite à leur famille. Les freins sont multiples, ils peuvent être financiers, psychologiques, liés à des problèmes de dessertes ou encore à son impact environnemental. Comment proposer des solutions de mobilités à l'échelle des territoires qui favorisent les parcours d'autonomie, tout en répondant aux enjeux de transition écologique, est l'enjeu fort en termes de mobilité.

### **L'enjeu de mobiliser ses droits culturels**

En proposant des espaces de liberté, d'expression et d'action qui sont des lieux privilégiés de citoyenneté, la culture participe à la construction et à l'épanouissement des jeunes. Garantir un égal accès à la culture à tous les jeunes, quel que soit leur territoire et leur parcours est essentiel pour l'émancipation des jeunes. Il s'agit donc de favoriser la participation des jeunes à la vie culturelle.

### **L'enjeu de la mobilité internationale**

Une éducation ouverte sur l'international joue un rôle important dans le parcours de formation des jeunes ainsi que dans leur épanouissement personnel, leur orientation et leur insertion professionnelle. Pourtant les jeunes énoncent et/ou rencontrent de nombreux freins pour un éventuel départ à l'étranger. Certains pourraient être levés s'ils avaient une connaissance précise des différents dispositifs qui permettent de partir et s'ils étaient accompagnés pour préparer ce séjour. C'est l'enjeu que doivent relever les acteurs de cette mobilité.

### **L'enjeu du dialogue, de la démocratie**

Il existe de part et d'autre, des représentations négatives des élus et des institutions par les jeunes, qui nuisent à la confiance réciproque. L'enjeu est de renouer le lien entre jeunes et décideurs, de refaire démocratie. Pour cela le dialogue doit se construire en dehors des temps politiques institutionnels que sont les élections. Les jeunes attendent des pouvoirs publics d'être associés à la construction des politiques publiques et pas seulement celles dédiées à la jeunesse. Pour que le dialogue se noue dans la durée et qu'il ne génère pas de frustration ou de déception, il est essentiel que les pouvoirs publics expriment des attendus politiques clairs.

## **2) Les Etats Généraux de la Jeunesse, la concertation pour une meilleure coopération**

Après une mobilisation à l'hiver dernier pour répondre à l'urgence, le temps de la construction à long terme est arrivé. Le rôle de chef de file nous invite à lancer les Etats Généraux de la Jeunesse à l'échelle de la Région pour les mois à venir. Ce travail de concertation doit permettre à l'ensemble des acteurs qui le souhaitent de s'inscrire dans cette démarche et ainsi contribuer activement à l'élaboration de la feuille de route pour notre territoire.

La légitimité de ce processus repose sur trois éléments :

- La volonté de faire coopérer les jeunes, l'ensemble des acteurs sur les territoires pour travailler à l'accompagnement des jeunes ;
- Les échanges menés à l'hiver dernier ont beaucoup porté sur la nécessité de partager des orientations communes et de renforcer la lisibilité et l'articulation entre les dispositifs portés par l'État, les collectivités et les acteurs associatifs ;
- Consciente que la crise sanitaire a accentué les fragilités, les vulnérabilités mais aussi les précarités des jeunes, la Région souhaite amplifier cette coopération pour la rendre visible dans la vie quotidienne des jeunes.

La Région invite l'ensemble des acteurs jeunesse à se mobiliser à compter du 16 novembre prochain pour construire un diagnostic partagé des jeunesses, échanger sur des problématiques identifiées et commencer à nouer ou à renforcer un dialogue constructif avec les jeunes et leurs représentants.

Au-delà du 16 novembre 2021, cet évènement s'inscrit dans un calendrier plus large pour travailler sur plusieurs aspects liés à son rôle de chef de file :

- La **capacité d'expertise** qui permet de caractériser territorialement les problématiques, en initiant un travail d'observation sur le territoire régional ;
- La **capacité d'ingénierie** par laquelle la collectivité propose des stratégies d'intervention ;
- La **capacité d'animation partenariale** qui vise, au service des lignes stratégiques définies, à intéresser, enrôler et faire coopérer des acteurs hétérogènes
- Et à **nouer un dialogue renouvelé et une co-construction** avec les jeunesses du territoire

Pour cela, la coopération des collectivités, des partenaires institutionnels, des associations mais aussi des jeunes est essentielle. La Région propose ainsi un agenda de travail pour ces Etats Généraux de la Jeunesse, il s'agit de jalons proposés à titre indicatif qui pourront être évidemment amenés à évoluer au regard des travaux engagés dans ce cadre et qui ont pour ambition de construire pour notre territoire une feuille de route pour la jeunesse.

- Lancement des Etats Généraux de la Jeunesse le 16 novembre 2021
- Conférence territoriale de l'action publique le 23 novembre 2021
- Proposition par le conseil régional, les acteurs jeunesses, le CRJ de temps d'échanges et de travail : contributions, échanges, conférences thématiques, ateliers, contributions, ...) notamment du mois de décembre 2021 au mois de mai 2022.
- Réunion du comité de suivi du conseil d'orientation des politiques jeunesses tous les mois dans le cadre de la conduite de ces Etats Généraux de la Jeunesse.
- Conférence territoriale de l'action publique début juin 2022.
- Session commune avec les représentants du CESER, du CRJ, du Conseil régional en juin 2022, ouverte aux acteurs de la jeunesse et au grand public, permettant de rendre compte des travaux menés sur le premier semestre 2022.
- Présentation en session du conseil régional en octobre 2022 de la feuille de route et d'un plan d'actions que le conseil régional entendra mettre en place pour la période 2022-2027.

#### **IV - PROPOSITION DU PRESIDENT**

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

**François BONNEAU**